



Sainte-Barbe

ANIMÉE PAR L'AVENIR

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Que: -

PROJET DE RÈGLEMENT #2024-02-03 RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe.

QU'UN projet de règlement #2024-02-03 sur la gestion contractuelle a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire tenue le 3 février 2025 en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

QU'en vue de son adoption, ce règlement sera mis à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil qui sera tenue le 3 mars 2025 à 19h00.

QUE le projet de règlement peut être résumé ainsi :

L'objet du règlement est de modifier le présent règlement pour ajouter les dispositions rendues obligatoires par les projets de lois 39 et 57.

QUE le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, au 470, Chemin de l'Église, Sainte-Barbe (Québec), aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Sainte-Barbe ce 4e jour de février 2025.

Chantal Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Girouard, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Barbe, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 4 février 2025 entre 8 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4e jour d'e février 2025.

Chantal Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière